
**Nombre de membres en
exercice:** 7

Séance du mercredi 14 mai 2025

Présents : 5

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 07 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert ZUNINO.

Votants: 5

Sont présents: Robert ZUNINO, Daniel GUERASSIMENKO, Edmond PLACIDE, Auguste BERNARD,

Représentés: Josiane PLACIDE représentée par Edmond PLACIDE

Excuses: François NICOLAS

Absents: Eric RIFFAUT,

Secrétaire de séance:

PROCES-VERBAL

de la séance du mercredi 14 mai 2025

Ordre du jour:

- 1/ Délibération pour travaux de voirie FODAC 2025 et choix de l'entreprise
- 2/ Attribution de subventions 2025
- 3/ Décision modificative au budget Eau et Assainissement 2025 (modification dépenses imprévues)
- 4/ Avis sur le projet du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau (CCSB et CCJLVD)
- 5/ Questions diverses

Délibérations du conseil:

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 Avril 2015 :

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité.

1/ DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2025 (DE 2025 012)

Monsieur le Maire

INFORME les membres du conseil municipal que le **FODAC 2025**, l'aide aux petites communes octroyée par le Conseil Départemental 04, peut être sollicité pour un montant d'aide de 70 % du montant des travaux et plafonnée à 17.687 € pour la commune en 2025, afin de pouvoir réaliser différentes prestations de voirie et de travaux communaux.

PROPOSE les travaux suivants en 2025, pour un **montant total estimatif HT de 25.250€ décomposés ainsi :**

- Travaux chemin de Clots pour un montan HT estimé à 9.900 €
- Travaux Piste du Viéraron pour un montant HT de 15.350 €

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE :

- de **SOLLICITER** le FODAC 2025 auprès du Conseil Départemental 04
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

TOTAL H.T. :	25.250.00 €
- FODAC 2025	17.675,00 €
- Autofinancement	7.575,00 €

- **CHARGE** Monsieur le maire d'effectuer la demande de subventions auprès du Conseil Départemental 04 pour le FODAC 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

2/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (DE 2025 013)

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'assemblée, que la commune de Faucon du Caire a inscrit la somme prévisionnelle de 2000.00€ à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2025.

INDIQUE qu'il y a lieu de procéder au vote des subventions aux associations et organismes divers.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2025 (il pourra être attribué d'autres subventions si nécessaire ultérieurement jusqu'à concurrence de la somme votée au BP 2025 :

ECOLE de La Motte du Caire (<i>déjà versée</i>)	100,00€	
FNACA	50,00€	
Comité des fêtes de Faucon du Caire	1000,00€	
Club du Grand Vallon Les Aînés La Motte du Caire	50,00€	
Secours catholique	50,00€	
Les restaus du coeur	50,00€	
Groupement de l'ouvèterie	50,00€	
Secours Populaire	50,00€	
FSL Département 04 (OK si demande effectuée dans les délais)	36,60€	
CERPAM Alpes Méditerranée	100,00€	
TRACS (association sportive de Sisteron)	50,00€	
Fête de la chasse (La Diane Nibles-Valernes) 10/8/2025	50,00€	
TOTAL prévisionnel		1636,60€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ces subventions après contrôle des documents administratifs et à signer tous documents y afférents.

3/ Décision modificative 1- Budget Eau Assainissement (DE 2025 011)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-331.65	
7011	Eau		-331.65
TOTAL :		-331.65	-331.65
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-0.47	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		-0.47
TOTAL :		-0.47	-0.47
TOTAL :		-332.12	-332.12

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4/ Avis sur le projet du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau

Par arrêté préfectoral n° 2025-092-002, portant ouverture d'une enquête publique unique pour une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général relatives au programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau des communautés de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) et Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJJVD), les services préfectoraux informent les collectivités que les conseils municipaux des communes concernées sont invités à délibérer pour donner un avis sur le projet.

Monsieur le Maire

EXPLIQUE la situation et propose de donner un avis.

DONNE LECTURE de l'arrêté préfectoral

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau de la CCSB et de la CCJLVD

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Centre de gestion : NON oppositon à l'entrée du syndicat mixte de l'Espace Lumière
- Course de vélo La Motte-Faucon du Caire-Turriers le 6 juillet ptochain.
- Mr le Maire propose de signer l'opposition à la nouvelle loi de parité pour les prochaines municipales : les conseillers municipaux donnent leur plein accord.
- lecture de la lettre de l'ONF concernant la location pâturage sur la commune qu'ils ne veulent plus valider.

La séance est levée à 19h30